Jardin Suisse
Association suisse des entreprises horticoles
Vaud

UNIA
Die Gewerkschaft
Le Syndicat
Il Sindicato

Catalogue de cours 2022

Formation continue : cours proposés par la Commission paritaire professionnelle des paysagistes vaudois (CPP)

Table des matières

Mot de la Commission paritaire 2

Notre vision 3

Formations de base 4

1. Horticulteur/trice EP avec brevet fédéral (examen professionnel ; orientation paysagisme, orientation production) 6

2. Horticulteur/trice EPS avec maîtrise fédérale (examen professionnel supérieur ; orientation paysagisme, orientation production) 6

3. Formation pour formateur d'apprentis en entreprise 7

4. Cours de français 7

5. Premiers secours en horticulture paysagère 8

6. Permis de conduite avec remorque, cat. BE 8

7. Formation cariste C – Contrepoids (R1) et télescopique (R4) 9

Sécurité au travail 10

1. Cours de base solution de branche - Sécurité au travail et protection de la santé 12

2. Sécurité lors de l'utilisation des petites machines (tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, motoculteur) 12

3. Permis nacelles 13

4. Arrimage de charges en horticulture 13

5. Utilisation de la tronçonneuse 14

6. Accès aux arbres – Module de base 14

7. Accès aux arbres – Module avancé 15

8. Accès aux arbres – Module échelle 16

9. Sécurité avec les petites machines de chantiers (Scie à béton, marteau pneumatique, pied de mouton, plaque vibrante, rouleau, pilloneuse) 16

Techniques horticoles 17

1. Utilisation des bâches pour étangs et biotopes 19

2. Arrosage des aménagements paysagers 19

3. Connaissance et utilisation des plantes vivaces 20

4. Mise en place d'éclairage dans les jardins 20

5. Connaissances des arbres depuis les racines jusqu'à la couronne 21

6. Formation bases du bûcheronnage 22

7. Formation bûcheronnage avancé 22

8. Prairies fleuries et gazons fleuris – Semences UFA 23

9. Gazons et zones extensives OHS 23

10. Machiniste 24

Cours du catalogue de JardinSuisse 25

Participation CPP et conditions 25

Mot de la Commission paritaire

Notre vision

Mesdames, Messieurs,
Chers professionnels de l'horticulture,

Le haut niveau professionnel de la branche verte dans notre pays repose sur une excellente formation de base et sur une offre variée pour la formation continue.

Dès lors, l'objectif pour la Commission paritaire est de soutenir et de favoriser le perfectionnement professionnel en proposant un programme de cours ouvert, varié et de qualité, à tous les employés paysagistes d'entreprises soumises à la CCT et dont les frais sont pris en charge par le fonds paritaire.

En plus des cours éprouvés, vous y trouverez, cette année, quelques nouveautés, dans le but de répondre au mieux à vos besoins et qui vous aideront à évoluer dans votre branche. Ne cessons jamais de nous améliorer et de faire de notre métier un art.

Commission paritaire

Formations de base

1. **Horticulteur/trice EP avec brevet fédéral (examen professionnel ; orientation paysagisme, orientation production)**

2. **Horticulteur/trice EPS avec maîtrise fédérale (examen professionnel supérieur ; orientation paysagisme, orientation production)**

3. **Formation pour formateur d'apprentis en entreprise**

4. **Cours de français**

5. **Premiers secours en horticulture paysagère**

6. **Permis de conduite avec remorque, cat. BE**

7. **Formation cariste C – Contrepoids (R1) et télescopique (R4)**

1. Horticulteur/trice EP avec brevet fédéral (examen professionnel ; orientation paysagisme, orientation production)

Les frais de formation et les frais d'examens sont pris en charge par la FONPRO conformément à son règlement. Les demandes sont à adresser directement à la FONPRO (www.fonpro.ch) accompagnées des attestations usuelles de l'école et des preuves de paiement.
Les frais seront remboursés à la personne ou à l'entreprise ayant avancé les frais.

La perte de gain est prise en charge par le Fonds paritaire à raison de **CHF 150.00** par jour de cours (les samedis ne sont pas compensés).

Les justificatifs (avec les dates auxquelles les cours ont été suivis) sont à envoyer à la CPP.

Informations : Mme Nadia Macherel – Tél. +41 26 305 55 63

Inscriptions : www.brevethorticole.ch

2. Horticulteur/trice EPS avec maîtrise fédérale (examen professionnel supérieur ; orientation paysagisme, orientation production)

Les frais de formation et les frais d'examens sont pris en charge par la FONPRO conformément à son règlement. Les demandes sont à adresser directement à la FONPRO (www.fonpro.ch) accompagnées des attestations usuelles de l'école et des preuves de paiement.
Les frais seront remboursés à la personne ou à l'entreprise ayant avancé les frais.

La perte de gain est prise en charge par le Fonds paritaire à raison de **CHF 150.00** par jour de cours (les samedis ne sont pas compensés).

Les justificatifs (avec les dates auxquelles les cours ont été suivis) sont à envoyer à la CPP.

Informations : Mme Nadia Macherel – Tél. +41 26 305 55 63

Inscriptions : www.maitrisehorticole.ch

3. Formation pour formateur d'apprentis en entreprise

Pour engager un apprenti et obtenir l'autorisation de former, l'entreprise doit disposer d'un ou de plusieurs formateurs qualifiés ayant les capacités professionnelles et personnelles adéquates.

Les cours sont gratuits mais les participants doivent s'acquitter du montant de la documentation fournie. Une compensation de perte de gain pour l'employeur est prise en charge par la Commission paritaire.

Informations sur : https://www.vd.ch/themes/formation/espace-entreprise-formatrice/la-formatrice-ou-le-formateur-en-entreprise/

4. Cours de français

Cours de langue française spécifiquement conçus pour les branches du paysagisme. Ces cours permettent d'acquérir un vocabulaire de base afin d'améliorer la communication dans la vie quotidienne, tout en offrant un apprentissage de la langue française spécifique à ces secteurs professionnels, ainsi que les informations relatives au droit du travail.

Contenu :
Les thèmes traités s'articulent autour du monde du travail, de la famille, de l'habitat, de la formation, des rapports sociaux, des loisirs, de la prévoyance professionnelle et des assurances.

Afin de faciliter le processus d'intégration, les apprenant-e-s ont accès aux informations et documents relatifs au domaine social et professionnel et les activités autour des institution et organismes régionaux promouvant l'intégration sont prévues.

Public :
Ces cours sont ouverts à tous les adultes, hommes et femmes, de toutes nationalités, qui connaissent l'alphabet latin et qui ont déjà un niveau de base de français.

L'inscription ne garantit pas une place dans le cours du semestre choisi car les places sont restreintes en raison de la crise sanitaire.

Durée :	52 périodes en cours du soir ou le samedi matin
Dates :	1er semestre : dès le 31 janvier 2022, délai d'inscription : 15.12.2021
	2ème semestre : dès le 29 août 2022, délai d'inscription : 15.07.2022
Prix :	une participation de CHF 100.00 est demandée à chaque participant.
Inscription :	Unia région Vaud, Lausanne, Mme Luna Pinto Adao – Tél. +41 848 606 606 E-mail : luna.pintoadao@unia.ch – www.unia.ch

5. Premiers secours en horticulture paysagère

Construit sur la base de situations réelles d'accidents, ce cours permettra de découvrir les éléments importants en matière de secourisme lors d'accidents, de malaises et d'adopter le comportement adéquat. Une part importante est accordée à l'application pratique des mesures d'urgence pour sauver la vie.

Durée :	1 jour
Lieu :	En entreprise ou à Moudon
Date :	À convenir
Participation :	5 participants minimum et 8 participants maximum
Prix :	CHF 320.00, pris en charge par la CPP
Inscription :	SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – e-mail : spaa@bul.ch

6. Permis de conduite avec remorque, cat. BE

En cas de réussite de l'examen, participation de la CPP selon les frais effectifs, selon justificatif, maximum de CHF 500.00. Une copie du permis définitif doit être transmise à la CPP.

Les participants doivent demander auprès du Service des automobiles un permis provisoire pour passer l'examen.

Renseignements : www.vd.ch/san

Lausanne : Tél. +41 21 316 82 10 – Aigle : Tél. +41 24 557 71 30
Yverdon-les-Bains : Tél. +41 24 557 65 10 – Nyon : Tél. +41 22 757 52 90

7. Formation cariste C – Contrepoids (R1) et télescopique (R4)

Afin de répondre aux exigences de la directive 6518 de la CFST, les conducteurs de véhicules de manutention type R1 (chariot élévateur à contrepoids) et type R4 (chariot télescopique) doivent être en possession d'une attestation de formation (permis de cariste) adéquate. Cette attestation ponctue un examen théorique (écrit) et un examen pratique.

Cette formation a une durée de 2 jours minimum pour des candidats ayant déjà de l'expérience avec les machines.

Durée :	2 jours
Date :	À convenir
Participation :	1 participant minimum et 6 participants maximum, par session
Lieu :	Moudon
Prix :	CHF 790.00 (pour les 2 jours), pris en charge par la CPP
Inscription :	SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – e-mail : spaa@bul.ch

Sécurité au travail

1. **Cours de base solution de branche – sécurité au travail et protection de la santé**

2. **Sécurité lors de l'utilisation des petites machines**

3. **Permis nacelles**

4. **Arrimage de charges en horticulture**

5. **Utilisation de la tronçonneuse**

6. **Accès aux arbres – Module de base**

7. **Accès aux arbres – Module avancé**

8. **Accès aux arbres – Module échelle**

9. **Sécurité avec les petites machines de chantiers (Scie à béton, marteau pneumatique, pied de mouton, plaque vibrante, rouleau, pilloneuse)**

1. Cours de base solution de branche - Sécurité au travail et protection de la santé

(Module Q2 formation horticole supérieure Grangeneuve Institut agricole, Posieux)
Formation de Perco (pour nouveau adhérant à la solution de branche ou personne reprenant les tâches concernant la sécurité dans une entreprise déjà adhérente à solution de branche)

Durée : 3 jours

Lieu : Grangeneuve Institut agricole, Posieux

Dates : 1ère partie : jeudi 13 janvier 2022

2ème partie : jeudi 20 janvier 2022

3ème partie et examen : jeudi 27 janvier 2022

Délai d'inscription : 15.12.2021

Prix : *CHF 670.00

Inscription : https://www.fr.ch/grangeneuve/perco-cours-sante-et-securite-au-travail

Renseignements : M. Dominique Petter – e-mail : d.petter1978@gmail.com

*Prix de cours uniquement, les cotisations de membre à la solution de branche JardinTOP ne sont pas comprises.

2. Sécurité lors de l'utilisation des petites machines (tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, motoculteur)

Cette formation a pour objectif principal de revoir les principaux risques lors de l'utilisation de ces petites machines et d'identifier les mesures de prévention à prendre en particulier en cas de problèmes. L'analyse d'accidents récents sera également inclue dans la formation ainsi que les nouveaux risques engendrés par les machines avec accu.

Durée : ½ jour

Lieu : En entreprise ou à Moudon

Dates : À convenir

Participation : 5 participants minimum et 8 participants maximum

Prix : CHF 250.00, pris en charge par la CPP

Inscription : SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – e-mail : spaa@bul.ch

3. Permis nacelles

L'utilisation d'un élévateur à nacelle exige une grande responsabilité pour la sécurité de l'utilisateur, mais aussi des tiers. Ce permis permet d'acquérir les compétences théoriques et pratiques pour conduire les plates-formes élévatrices mobiles de personnes en toute sécurité.

Durée :	1 jour pour 2 catégories
Participation :	Groupe de 6 participants maximum
Catégorie :	1A – 1B – 3A – 3B
Lieu :	L'Isle
Date :	À définir en fonction de la demande
Prérequis :	Comprendre et lire le français, être en bonne santé et avoir 18 ans
Prix :	CHF 460.00, pris en charge par la CPP
Inscription :	FVE – M. Laurent Granoli – Tél. +41 21 632 15 51
	E-mail : Laurent.Granoli@fve.ch
Précision :	Se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation si l'effectif n'est pas complet, à discuter en fonction de chaque situation

4. Arrimage de charges en horticulture

L'arrimage non conforme d'une charge ou d'une machine sur une remorque ou sur un véhicule est dangereux et peut coûter très cher en cas de contrôle ou d'accident. De plus, le conducteur du véhicule risque de perdre son permis de conduire. Des moyens techniques et des mesures simples peuvent pourtant diminuer ce risque. Ce cours permettra de découvrir les éléments importants en matière d'arrimage et de chargement. Cette formation est préconisée en entreprise avec les véhicules, remorques et les différents équipements à arrimer.

Durée :	½ jour,
Lieu :	En entreprise
Date :	À convenir
Participation :	5 participants minimum et 8 participants maximum
Prix :	CHF 250.00, pris en charge par la CPP
Inscription :	SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – e-mail : spaa@bul.ch

5. Utilisation de la tronçonneuse

Le concept de ce cours est établi afin de satisfaire un public large, qui utilise occasionnellement la tronçonneuse dans des travaux de bûcheronnage au sol de bois ronds.

Durée : 2 jours

Lieu : Centre de formation professionnelle forestière, Le Mont-sur-Lausanne

Dates : A définir – merci de prendre directement contact avec le formateur, selon coordonnées ci-dessous.

Prix : CHF 400.00, pris en charge par la CPP

Inscription : Centre de formation professionnelle forestière
E-mail : nicolas.raymondon@vd.ch – Tél. +41 79 127 51 99

Remarque : Nous vous rendons attentifs au fait que, dès le 01.01.2022, une nouvelle directive relative aux travaux forestiers entrera en vigueur. Pour tous renseignements supplémentaires, nous vous remercions de prendre contact avec le formateur, selon coordonnées ci-dessus.

6. Accès aux arbres – Module de base

Les objectifs de la formation sont d'apprendre à choisir, à utiliser et à gérer les EPI contre les chutes de hauteur afin de se déplacer et créer un espace de travail dans l'arbre en toute sécurité. Les éléments suivants sont traités : technique de progression, technique de maintien au travail, analyse de risques et technique de sauvetage.
Support de formation et certificat : documents techniques, mise à disposition des EPI contre les chutes, certificat de formation et repas de midi.

Durée : 3 jours de cours et 1 jour d'évaluation (4 jours)

Lieu : Centre de formation Altimum à Palézieux (VD)

Dates : 18 au 21 janvier 2022, délai d'inscription : 07.01.2022
15 au 18 février 2022, délai d'inscription : 04.02.2022
25 au 28 octobre 2022, délai d'inscription : 14.10.2022
8 au 11 novembre 2022, délai d'inscription : 28.10.2022

Autres dates de cours possibles, sur demande

Prix : CHF 1'590.00, 4 jours, pris en charge par la CPP

Prérequis : 18 ans minimum, avoir une forme physique et une aptitude psychologique suffisantes pour les travaux en hauteur

Renseignements et inscription : Altimum Formation SA – e-mail : training@altimum.ch ou directement sur le site internet : https://www.altimum.ch/travaux-en-hauteur-acces-aux-arbres-module-de-base/

7. Accès aux arbres – Module avancé

L'objectifs principal de la formation est d'approfondir les connaissances et les compétences acquises lors du module de base. Les éléments suivants sont traités : connaissances et utilisation de la gamme spécifique d'EPI pour le module avancé, déplacement et travail dans l'arbre en DdRT et en SRT, méthodes de maintien au travail pour le démontage et secours complexes à l'équipier.
Support de formation et certificat : documents techniques, mise à disposition des EPI contre les chutes, certificat de formation et repas de midi.

Durée :	3 jours de cours et 1 jour d'évaluation (4 jours)
Lieu :	Centre de formation Altimum à Palézieux (VD)
Dates :	27 au 30 septembre 2022 délai d'inscription : 16.09.2022
	Autres dates de cours possibles, sur demande
Prix :	CHF 1'590.00, 4 jours, pris en charge par la CPP

Prérequis :
- Être au bénéfice d'une formation « accès aux arbres – module de base »
- Avoir idéalement une année d'intervalle entre le module de base et le module avancé
- Avoir une forme physique et une aptitude psychologique suffisante pour les travaux en hauteur

Renseignements et inscription : Altimum Formation SA – e-mail : training@altimum.ch ou directement sur le site internet : https://www.altimum.ch/travaux-en-hauteur-acces-aux-arbres-module-avance/

8. Accès aux arbres – Module échelle

Les objectifs de cette formation sont d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires afin d'utiliser efficacement des EPI contre les chutes de hauteur et de travailler en conformité avec les bases légales en vigueur. Les éléments suivants sont traités: mise en place d'un système de travail à l'échelle, choix et utilisation des EPI contre les chutes de hauteur, choix et pose d'ancrage, préconisation d'entretien, de maintenance et de stockage des EPI, exercices de secours à l'équipier.
Support de formation et certificat : documents techniques, mise à disposition des EPI contre les chutes, certificat de formation et repas de midi.

Durée :	1 jour
Lieu :	Centre de formation Altimum à Palézieux (VD)
Dates :	Dates de cours définies sur demande
Prix :	Inter-entreprise : CHF 1'950.00 HT / 6 personnes au maximum
	Intra-entreprise : CHF 390.00 HT / personnes
Prérequis :	18 ans minimum, avoir une forme physique et une aptitude psychologique suffisantes pour les travaux en hauteur
Renseignements et inscription :	Altimum Formation SA – e-mail : training@altimum.ch ou directement sur le site internet : https://www.altimum.ch/travaux-en-hauteur-acces-aux-arbres-module-de-base/

9. Sécurité avec les petites machines de chantiers (Scie à béton, marteau pneumatique, pied de mouton, plaque vibrante, rouleau, pilloneuse)

Cette formation a pour objectif principal de revoir les principaux risques lors de l'utilisation de ces petites machines et d'identifier les mesures de prévention à prendre en particulier en cas de problèmes. L'analyse d'accidents récents sera également inclue dans la formation ainsi que les nouveaux risques engendrés par les machines avec accu.

Durée :	½ jour
Lieu :	En entreprise ou à Moudon
Dates :	À convenir
Participation :	5 participants minimum et 8 participants maximum
Prix :	CHF 250.00, pris en charge par la CPP
Inscription :	SPAA – Tél. +41 21 557 99 18 – e-mail : spaa@bul.ch

Techniques horticoles

1. **Utilisation des bâches pour étang et biotope**

2. **Arrosage des aménagements paysagers**

3. **Connaissance et utilisation des plantes vivaces**

4. **Mise en place d'éclairage dans les jardins**

5. **Connaissances des arbres depuis les racines jusqu'à la couronne**

6. **Formation bases du bûcheronnage**

7. **Formation bûcheronnage avancé**

8. **Prairies fleuries et gazons fleuris – Semences UFA**

9. **Gazons et zones extensives OHS**

10. **Machiniste (M1 réduit/M1 long/ M2-M7)**

1. Utilisation des bâches pour étangs et biotopes

Pour ceux qui désirent ou doivent apprendre à étancher un biotope d'une manière simple, sûre et professionnelle. Contenu : Bases théoriques, soudure manuelle et à l'automate, angles extérieures et intérieures, revêtement tuyau, présentation des accessoires.

Durée :	1 jour
Lieu :	Sika-Schweiz AG, Industriestrasse, Allmend 4/Kurslokal Tiefbau. 6060 Sarnen
Dates :	11 janvier 2022 ou 3 mars 2022
Prix :	CHF 190.00 HT (repas compris), pris en charge par la CPP (possibilité de réaliser un cours d'entreprise pour 3 à 10 personnes pour un montant fixe de CHF 500.00)
Inscription :	M. Igor Burgy – Tél. +41 79 822 28 25 – e-mail : burgy.igor@ch.sika.com

2. Arrosage des aménagements paysagers

Cette formation vise à faciliter l'utilisation de l'eau pour les aménagements paysagers. Elle est séparée en 2 modules spécifiques et également complémentaires. Les participants peuvent donc choisir les modules auxquels ils souhaitent participer en fonction de leurs besoins. Ce cours est dispensé par Greenmat Distribution Sàrl à Etoy.

Module 1 : Découverte, arrosage des surfaces engazonnées et arbustives (1 jour)

Module 2 : Confirmé, utilisation de l'eau de pluie, gestion à distance, définir les besoins en eau (1 jour)

Visualiser le programme détaillé sous :
https://sites.google.com/greenmatdistribution.ch/envoi/accueil

Durée :	1 jour ou 2 jours (possibilité de s'inscrire à un seul module ou plusieurs)
Dates :	Module 1 – mardi 25 janvier 2022 Module 2 – jeudi 27 janvier 2022
Lieu :	Au sein des locaux de Greenmat distribution (Rte Suisse 8A, 1163 Etoy)
Prix:	Module 1 : CHF 270.00 Module 2 : CHF 270.00
Inscription :	E-mail : info@greenmatdistribution.ch – Tél. +41 21 561 22 01 Site internet : https://www.greenmatdistribution.ch/

Lors de l'inscription, merci de préciser que vous êtes affilié à la CPPpv et soumis à la CCT des paysagistes vaudois et que vous vous inscrivez par le biais de ce catalogue.

3. Connaissance et utilisation des plantes vivaces

Formation pour découvrir les secrets d'un jardin naturel

Durant cette formation, les règles de base d'un jardin naturel, son entretien, les végétaux s'intégrant dans cet espace, sa construction, l'aménagement favorisant un jardin vivant ainsi que les mécanismes permettant de favoriser la vie dans le jardin (insectes, oiseaux, petits mammifères, etc.) seront abordés.

Durée :	1 jour
Date :	Jeudi 24 novembre 2022
Participation :	6 participants minimum et 18 participants maximum
Prix :	CHF 310.00, repas en supplément à la charge des participants
Lieu :	Centre Patronal (Rte du Lac 2 – 1094 Paudex)
Inscription :	Commission paritaire, avec le bulletin d'inscription
	E-mail : cpppv@centrepatronal.ch
	Courrier : CPPpv – secrétariat – Case postale 1215, 1001 Lausanne
Intervenants :	M. Xavier Allemann – Lautrejardin

4. Mise en place d'éclairage dans les jardins

Formation pour acquérir les connaissances de base de l'éclairage de jardins.

Comment fonctionne un éclairage dans les jardins ? à quoi faut-il être attentif ? Toutes ces questions au sujet des éclairages dans les jardins seront abordées durant la journée de cours.
Ce cours est dispensé par M. Kopp Laurent – source de lumière.

Durée :	1 jour
Date :	Mardi 15 février 2022
Participation :	5 participants minimum et 10 participants maximum
Prix :	CHF 140.00, repas en supplément à la charge des participants
Lieu :	Centre Patronal (Rte du Lac 2 – 1094 Paudex)
Inscription :	Commission paritaire, avec le bulletin d'inscription
	E-mail : cpppv@centrepatronal.ch
	Courrier : CPPpv – secrétariat – Case postale 1215, 1001 Lausanne

5. Connaissances des arbres depuis les racines jusqu'à la couronne

Objectifs de la formation :

La compréhension du fonctionnement de l'arbre urbain par des exemples de situations réelles et théoriques.

Le stage est basé sur des cours en salle en matinée et des observations de terrain les après-midis. Ceci afin de mieux appréhender le fonctionnement des arbres en différentes situations.

Comprendre le fonctionnement de l'arbre en lien avec le milieu urbain dans lequel il évolue, afin de mieux raisonner les interventions de plantation et d'entretien sur de jeunes plantations et sur des arbres adultes.

Public :
Paysagiste, concepteur, gestionnaire, tous professionnels qui doivent intervenir sur des arbres, de la plantation de jeunes arbres à l'entretien de sujets adultes.
Ce cours est dispensé par l'ASSA (Association suisse des soins aux arbres)

Date :	5 jours de cours, divisés en deux sessions Dates encore à définir – Toute personne intéressée par cette formation peut contacter la CPPpv afin d'être informé des dates, dès que celles-ci seront connues.
Lieu :	Arboretum d'Aubonne (Ch. de Plan 92, 1170 Aubonne)
Participation :	8 participants minimum et 15 participants maximum
Prix :	CHF 1'500.00 / participant, repas en commun compris et supports de cours
Inscription :	Commission paritaire, avec le bulletin d'inscription E-mail : cpppv@centrepatronal.ch Courrier : CPPpv – secrétariat – Case postale 1215, 1001 Lausanne

6. Formation bases du bûcheronnage

Connaître et appliquer les règles de base de la sécurité, de l'ergonomie et de la prévention des accidents lors des travaux de bûcheronnage.

Durée :	5 jours
Lieu :	Centre de formation professionnelle forestière, Le Mont-sur-Lausanne
Dates :	A définir – merci de prendre directement contact avec le formateur, selon coordonnées ci-dessous.
Prix :	CHF 950.00, pris en charges par la CPP
Prérequis :	Pour participer à cette formation, il est nécessaire d'avoir suivi le cours de deux jours « utilisation de la tronçonneuse » (sécurité au travail – n°5).
Inscription :	Centre de formation professionnelle forestière E-mail : nicolas.raymondon@vd.ch – Tél. +41 79 127 51 99
Remarque :	Nous vous rendons attentifs au fait que, dès le 01.01.2022, une nouvelle directive relative aux travaux forestiers entrera en vigueur. Pour tous renseignements supplémentaires, nous vous remercions de prendre contact avec le formateur, selon coordonnées ci-dessus.

7. Formation bûcheronnage avancé

Connaître et appliquer les règles de base de la sécurité, de l'ergonomie et de la prévention des accidents lors des travaux de bûcheronnage. Maîtriser les techniques de bûcheronnage et d'abattage pour des cas spéciaux.

Durée :	5 jours
Lieu :	Centre de formation professionnelle forestière, Le Mont-sur-Lausanne
Dates :	A définir – merci de prendre directement contact avec le formateur, selon coordonnées ci-dessous.
Prix :	CHF 950.00, pris en charges par la CPP
Prérequis :	Pour participer à cette formation, il est nécessaire d'avoir réussi le cours de cinq jours « Formation bases du bûcheronnage » (Techniques horticoles – n°6).
Inscription :	Centre de formation professionnelle forestière E-mail : nicolas.raymondon@vd.ch – Tél. +41 79 127 51 99
Remarque :	Nous vous rendons attentifs au fait que, dès le 01.01.2022, une nouvelle directive relative aux travaux forestiers entrera en vigueur. Pour tous renseignements supplémentaires, nous vous remercions de prendre contact avec le formateur, selon coordonnées ci-dessus.

8. Prairies fleuries et gazons fleuris – Semences UFA

Pour tous ceux qui s'intéressent aux prairies riches en espèces, aux fleurs et graminées sauvages.

Sujets traités : associations végétales, graminées sauvages et fleurs sauvages, nouveau semis, les fleurs sauvages dans les villes, gestion des surfaces fleuries, surfaces de référence, production de semences CH.

Durée :	1 jour, de 8h15 à 17h00
Lieu :	Fenaco, Semences UFA – Espaces verts, Moudon et canton de Vaud
Dates :	Jeudi 12 mai 2022, délai d'inscription : fin février 2022
Prix :	CHF 150.00, inclus repas, déplacement et support de cours, pris en charge par la CPP
Inscription :	E-mail : espacesverts@fenaco.com – Tél. +41 58 433 67 99

Lors de l'inscription, il sera necessaire de préciser que vous êtes affilié à la CPPpv et soumis à la CCT des paysagistes vaudois et que vous vous inscrivez par le biais de ce catalogue.

Information : Le cour « gazon : semis et entretien des gazons-semences UFA » est toujours dispensé et aura lieu le jeudi 19.05.2021 à Versoix. Les informations seront directement envoyées par la société Fenaco. Vous pouvez vous y inscrire sans oublier d'effectuer la demande de dérogation pour le remboursement.

9. Gazons et zones extensives OHS

Les participants se familiariseront avec le choix de mélanges possibles, les techniques de semis, la fertilisation des gazons, l'entretien et la rénovation. La création de zones extensives type prairies et gazons fleuries ainsi que leurs entretiens.

Durée :	1 jour
Lieu :	ZI Les Ducats 4, 1350 Orbe, cours OH-Semences
Date :	Mercredi 7 septembre 2022
Prix :	CHF 120.00, inclus repas et support de cours, pris en charge par la CPP
Inscription :	E-mail : orbe@hauenstein.ch – Tél. +41 24 441 56 56

Lors de l'inscription, il sera necessaire de préciser que vous êtes affilié à la CPPpv et soumis à la CCT des paysagistes vaudois et que vous vous inscrivez par le biais de ce catalogue.

Information : Les cours « maintenances des places de sport et prairies fleuris » sont toujours dispensés. Les informations seront directement envoyées par la société OHS. Vous pouvez vous y inscrire en effectuant la demande de dérogation pour le remboursement.

10. Machiniste

Ces cours sont organisés par la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs (FVE).

Permis M1 (machines de 2 à moins de 5 tonnes)

Cours M1

Durée : 5 jours de cours du lundi au vendredi. Examen pratique 8-10 mois plus tard.
Prix : CHF 1'620.00, pris en charge par la CPP
Renseignements : Mme Nikolina Hrgota – Tél. +41 21 632 15 48
E-mail : nikolina.hrgota@fve.ch ou centresformation@fve.ch
Inscription : https://www.fve-formation.ch

Cours M1 réduit

Pour ceux qui peuvent attester de 5 ans d'expérience :

Durée : 4 jours de cours et examen compris, du mardi au vendredi.
Prix : CHF 1'080.00, pris en charge par la CPP.
Renseignements : M. Jacques Blulle – Tél. +41 21 632 15 52
E-mail : jacques.blulle@fve.ch ou centresformation@fve.ch
Inscription : https://www.fve-formation.ch

Permis M2 à M7

Permis d'élève à l'inscription, puis 8-10 mois après :

Durée : 5 jours de cours du lundi au vendredi et 2 demi-journées d'examen le samedi
Prix : CHF 1'320.00, pris en charge par la CPP. (CHF 264.00 par machine supplémentaire)
Renseignements : M. Jacques Blulle – Tél. +41 21 632 15 52
E-mail : jacques.blulle@fve.ch ou centresformation@fve.ch
Inscription : https://www.fve-formation.ch

Précision importante : Pour l'examen, seul un essai est pris en charge selon la procédure de remboursement. Aucun frais lié au rattrapage des examens ne sera pris en charge par la CPP.

Cours du catalogue de JardinSuisse

Les offres de cours proposées par JardinSuisse sont également prises en charge par la Commission paritaire.

Renseignements et inscription :
Mme Albertsen – Tél. +41 44 388 53 00 – e-mail : s.albertsen@jardinsuisse.ch
Site internet : https://www.jardinsuisse.ch/fr/service/tagungen-kursangebote/

Participation CPP et conditions

Conditions préalables

- Les entreprises doivent s'être acquittées de leur contribution au fonds paritaire des trimestres échus avant le début du cours.

Restrictions

- Les patrons indépendants ou salariés de leur propre société ne s'acquittant pas de la contribution paritaire ne peuvent bénéficier des prestations du fonds.
- Un participant ne peut pas s'inscrire à un cours s'il l'a déjà suivi.
- Pour les formations avec examen, seul un essai est pris en charge.

Montants pris en charge

- La totalité des frais facturés par l'organisateur du cours sont remboursés. (TVA pas prise en charge)
- Une indemnité forfaitaire de **CHF 150.00** /jour/employé est versée à l'employeur contre justificatif uniquement (pour les jours ouvrables, du lundi au vendredi).
- Pour les cours relatifs au brevet et à la maîtrise, merci de vous référer au point 1 et 2 de la brochure.
- Le montant annuel pris en charge par entreprise est limité à un maximum de 80% du montant de la contribution annuelle versée par l'entreprise au fonds paritaire lors de l'année précédente.
- Si l'organisateur de cours propose un tarif préférentiel aux membres de l'association JardinSuisse, le montant pris en charge par la CPP ne dépassera pas ce tarif préférentiel.

Montants non pris en charge

- Le salaire durant les jours inclus le viatique.
- Le repas lorsqu'il n'est pas compris dans les frais du cours.

Marche à suivre pour le remboursement

L'entreprise établi une facture, après paiement de la facture initiale, adressée à la CPP et l'envoie par courrier ou courriel avec tous les justificatifs (facture du cours et attestation, copie des permis obtenus, etc.) selon le format type que vous pouvez retrouver sur le lien suivant : https://jardinsuisse-vaud.ch/formation/

Pour toutes les formations continues, exceptés le brevet et la maîtrise, n'oubliez pas d'ajouter les indemnités forfaitaires au montant de la formation.

En cas de non-participation

Les entreprises dont les collaborateurs renonceraient à participer au cours sans motif prioritaire (maladie, accidents, décès) ne seront pas remboursées.

Exemple bulletin d'inscription et demande de dérogation

Vous trouverez, aux deux prochaines pages, un exemple de bulletin d'inscription aux nouvelles formations proposées par la CPP ainsi qu'un exemple de demande de dérogation.

Pour les trois formations proposées et organisées par la CPP, l'inscription se fait uniquement au moyen du bulletin d'inscription qui est à envoyer par courriel à cpppv@centrepatronal.ch ou par courrier (CPPpv – Secrétariat – Case postale 1215 – 1001 Lausanne). Le nombre de place étant limité, elles seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

D'autres idées de cours ? C'est possible ! Il suffit de remplir la demande de dérogation pour le remboursement d'une formation continue qui ne figure pas dans notre catalogue de cours 2022 et ensuite l'envoyer par courriel à cpppv@centrepatronal.ch ou par courrier (CPPpv – Secrétariat – Case postale 1215 – 1001 Lausanne) avant l'inscription au cours. Celle-ci devra être validée par la CPP également avant que le cours ait lieu.

Vous trouvez également ces bulletins sur le site internet www.jardinsuisse-vaud.ch

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en contactant le secrétariat au +41 58 796 33 79 ou par e-mail à l'adresse cpppv@centrepatronal.ch

Demande de dérogation

Remboursement formations continues 2022

Nous vous rappelons que les entreprises doivent s'être acquittées de leur contribution au fonds paritaire des trimestres échus avant le début du cours afin de pouvoir bénéficier du remboursement, selon procédure expliquée à la page 23 et 24.

Entreprise : ……

Adresse : rue : …… NPA Localité : ……Case postale : ……

Téléphone : …… E-mail : ……

Nom de la formation : ……

Dispensée par : ……

Durée : ……

Prix : ……

Motif de la demande de dérogation pour suivre une formation qui ne figure pas dans notre catalogue 2022 :

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

Lieu et date : ……

Timbre et signature de l'entreprise : ……

Bulletin d'inscription
Formations continues catalogue 2022

Participant : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ……

Prénom : ……

Date de naissance : ……../……../…….
(jour/mois/année)

Adresse privée : Rue : …….. NPA Localité : ……Case postale : ……..

Téléphone privé : …… E-mail privé : ……

Employeur : ……
nom de l'entreprise

Adresse entreprise : Rue : ……NPA Localité : ……Case postale : ……..

Téléphone : ……E-mail : ……

Cours financé par : ☐ employeur
☐ participant

Formation continue :

- Connaissance des arbres depuis les racines jusqu'à la couronne ☐ CHF 1'500.-
  5 jours : dates à définir
- Connaissance et utilisation des plantes vivaces ☐ CHF 310.-
  1 jour : 24 novembre 2022
- Mise en place d'éclairages dans les jardins ☐ CHF 140.-
  1 jour : 15 février 2022

- Nous vous rappelons que les entreprises doivent s'être acquittées de leur contribution au fonds paritaire des trimestres échus avant le début du cours afin de pouvoir bénéficier du remboursement, selon procédure expliquée à la page 23 et 24.
- Les patrons indépendants ou salariés de leur propre société ne s'acquittant pas de la contribution paritaire ne peuvent bénéficier des prestations du fonds.

Lieu et date : ……

Signature du participant : ……

Timbre et signature de l'entreprise : ……